ART. 4 N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N o 1

présenté par M. Warsmann

ARTICLE 4

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« à l'exclusion des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte.